



Âgés et bien logés à Ottawa

Un Guide



Préparé par: le Comité du logement

Table des matières

INTRODUCTION

04

À propos du guide

05

À propos du Conseil sur le vieillissement d'Ottawa

06

Devrais-je rester ou déménager ?

07

Adulte âgé cherche logement approprié : liste de contrôle

ÊTRE PROPRIÉTAIRE

12

Rénover son domicile

13

Acheter ou bâtir une propriété

16

Partager un domicile

ÊTRE LOCATAIRE

18

Location au taux du marché

19

Logement subventionné / social

22

Coopérative d'habitation

23

Organismes de soutien



Âgés et bien logés à Ottawa: Un Guide

CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ : Ce guide a été préparé à des fins d'information uniquement. Il n'a pas été conçu pour offrir une liste exhaustive des ressources mises à la disposition des aînés en matière de logement. Le CSV ne fait ni endossement, ni déclaration, ni garantie explicite ou implicite relative aux organismes et services mentionnés dans le présent guide.

Vous trouverez le présent guide en ligne au www.coaottawa.ca.

Pour en obtenir un exemplaire papier ou recevoir de plus amples renseignements, composez le 613 789 3577, poste 100, ou écrivez à coa@coaottawa.ca.

Source : Le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa. 2021.
Âgés et bien logés à Ottawa: Un Guide
www.coaottawa.ca.

VIEILLIR CHEZ SOI : RESSOURCES DISPONIBLES

25

Soins à la personne
et services de soutien
communautaires

28

Aide financière

30

Aide à la sécurité à
domicile

VIVRE EN RÉSIDENCE

32

Maisons de retraite

34

Centres de services
résidentiels (centres
d'accueil)

35

Établissements de soins
de longue durée

CONCLUSION

37

ANNEXE A : Sites clés à
consulter

38

ANNEXE B : Exemples
de solutions de logement
émergentes et novatrices



Available in English: Housing Options in Ottawa: A Guide for Older Adults 2021

Remerciements

Le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa reconnaît avec gratitude le support financier du gouvernement de l'Ontario et de la ville d'Ottawa



Le CSV est financé par le gouvernement de l'Ontario et la Ville d'Ottawa. Les opinions exprimées dans le présent guide ne représentent pas nécessairement celles de ces deux bailleurs de fonds.

Le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa (CSV) tient à remercier les personnes et les organismes suivants de leur appui et de leur contribution à la préparation du présent guide :

- les membres du Comité du logement du CSV;
- le personnel de la Ville d'Ottawa;
- Soraya Allibhai, candidate à la maîtrise en travail social, qui a travaillé avec le Comité du logement à la préparation du guide;
- les partenaires communautaires qui ont fourni une rétroaction sur l'ébauche;
- la Ville de Hamilton et son Comité consultatif sur la question des aînés, qui nous ont transmis leur publication intitulée *Housing Options for Older Adults in Hamilton* [traduction libre : *Solutions de logement pour les adultes âgés à Hamilton*];
- Kelly Teo, qui a réalisé la mise en page du guide.

Introduction



À propos du présent guide

Les solutions de logement qui s'offrent aux adultes âgés vont de la vie autonome dans la collectivité (être propriétaire, être locataire ou partager un domicile) à la vie en résidence avec assistance (aide à l'autonomie et maisons de retraite) en passant par la vie en établissement de soins de longue durée.

La majorité des adultes âgés souhaitent vivre en toute autonomie, chez eux et dans une communauté qu'ils connaissent, et ce, aussi longtemps que possible. Certains désirent emménager dans un domicile plus petit ou en trouver un nouveau dans un quartier accueillant qui répond davantage à leurs besoins alors qu'ils avancent en âge. Avant de prendre une décision par rapport à

votre situation de logement, tâchez de recueillir le plus de renseignements possible et d'explorer toutes les solutions disponibles.

Ce guide vous aidera à mieux comprendre les solutions de logement qui s'offrent à vous et à choisir judicieusement l'endroit où vous souhaitez vivre maintenant et dans le futur. Comparez ces solutions entre elles et discutez-en avec vos parents et amis. Envisagez de demander conseil à un avocat, à un planificateur financier ou à un agent immobilier. Choisissez ensuite ce qui vous convient le mieux.

Au fil des pages, vous trouverez des encadrés contenant des ressources à consulter pour obtenir des renseignements additionnels ainsi que de l'espace pour noter vos observations.

Renseignements additionnels et ressources (locales, provinciales et nationales).

Pour accéder à une ressource donnée à partir de la version électronique du guide, vous n'avez qu'à cliquer sur le lien. Si vous consultez la version papier, tapez le nom ou l'adresse électronique de la ressource en question dans votre moteur de recherche (à la maison ou à la bibliothèque).

Observations Notez vos observations, questions et notes ici.

L'Annexe A contient une courte liste des ressources clés citées dans le guide.
L'Annexe B contient des solutions de logement émergentes et novatrices.

À propos du Conseil sur le vieillissement d'Ottawa

Le Conseil d'Ottawa sur le vieillissement (CSV) est le principal porte-parole communautaire des personnes âgées d'Ottawa, et ce, dans les deux langues officielles. Nous avons pour objectif de faire d'Ottawa une ville-amie des aînés en définissant, puis en réglant les problèmes qui touchent la vie quotidienne des personnes âgées de notre collectivité. Notre vision : une ville-amie des aînés où les personnes âgées sont respectées, informées et engagées.

Actif depuis plus de 40 ans dans la collectivité d'Ottawa, le CSV s'emploie à résoudre les questions importantes aux yeux des aînés en ce qui concerne le

logement, l'isolement social, le transport, la maltraitance envers les personnes âgées et la sécurité du revenu.

L'accès à un logement approprié constitue, à tout âge, un élément central du bien-être et fait partie intégrante d'une ville conviviale à l'égard des aînés. Le Comité du logement du CSV a pour objectif d'explorer les solutions de logement existantes et de défendre le droit des adultes âgés d'Ottawa à un logement qui présente les quatre caractéristiques suivantes : abordabilité, accessibilité, approprié et à votre disposition (les quatre A's) sur tout le spectre : depuis la vie autonome jusqu'aux soins de longue durée.

Les quatre A's du logement:

Abordabilité



Un logement abordable coûte moins de 30 % du revenu avant impôts (qu'il s'agisse d'un ménage ou d'une personne vivant seule). Les coûts liés au logement comprennent : l'hypothèque ou le loyer, les services publics (eau, électricité et gaz), les impôts fonciers, l'assurance et les autres frais (p. ex., les frais de copropriété et d'entretien domiciliaire). Pour les aînés touchant un revenu faible ou intermédiaire, l'accès à du logement abordable (qu'ils en soient locataires ou propriétaires) présente des défis dans le marché actuel.

Accessibilité



En vieillissant, nous pouvons vivre des changements cognitifs et physiques qui limitent nos activités, nos mouvements et nos sens. Ces changements peuvent faire en sorte qu'il devient difficile de rester chez nous. Pour continuer à vivre chez nous en toute autonomie et en toute sécurité, nous devons parfois apporter des modifications à notre domicile. Ottawa doit offrir plus de solutions de logement accessibles aux personnes handicapées, surtout alors que le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans ne cesse d'augmenter.



Approprié



Quel que soit l'endroit, un logement approprié est sécuritaire, propre et bien entretenu. Pour la plupart des adultes âgés, vivre en toute autonomie dans la collectivité constitue un choix approprié. Cependant, pour les aînés aux prises avec des problèmes de santé ne pouvant être gérés avec l'aide de services communautaires, l'assistance à l'autonomie peut s'avérer une meilleure solution. Un logement situé à proximité du transport en commun des services de quartiers (magasins, bibliothèques, parcs, centres pour aînés, etc.) permet aux adultes âgés de s'engager pleinement dans leur communauté. Les quartiers qui favorisent l'interaction sociale aident à contrer l'isolement.

À votre disposition



Les adultes âgés d'Ottawa veulent des solutions abordables, accessibles et appropriées. Trop souvent, ces solutions sont limitées ou ne sont tout simplement pas offertes dans la collectivité de leur choix. Certaines solutions, comme l'habitation communautaire ou l'habitation partagée, sont soit inexistantes soit non disponibles à l'heure actuelle. Pour d'autres solutions de logement telles que le logement social et les établissements de soins de longue durée, les listes d'attente sont longues.

Devrais-je rester ou déménager ?

Décider de déménager ou de changer de domicile constitue un choix difficile à toute étape de la vie, mais surtout lorsque l'on avance en âge. En commençant votre planification maintenant, avant qu'une crise vous force à déménager, vous pourrez prendre une décision plus facilement et vous assurer de faire le bon choix.

Comparez votre situation de logement actuelle aux autres solutions qui vous intéressent et qui répondront à vos besoins individuels dans le futur. Rénover votre domicile actuel pourrait être la meilleure solution pour vous en ce moment. Pour d'autres, cependant, il vaut peut-être mieux trouver une autre solution.

Le document « Adulte âgé cherche logement convenable : liste de contrôle » vous aidera à vous poser les bonnes questions et à conserver l'information dont vous avez besoin pour choisir la meilleure solution pour vous et votre famille. En fin de compte, c'est à vous de choisir l'endroit qui deviendra votre chez-vous.

Vous trouverez en ligne des listes de contrôle utiles si vous prévoyez emménager dans une maison de retraite ou dans un établissement de soins de longue durée.

Observations

Décrivez votre situation de logement actuelle (où je vis maintenant) :

Décrivez vos besoins futurs en matière de logement (où j'aimerais vivre dans 10 ou 15 ans) :



Adulte âgé cherche logement convenable : liste de contrôle

Utilisez le document « Adulte âgé cherche logement approprié : liste de contrôle » pour vous aider à réfléchir à ce dont vous avez besoin et à ce que vous voulez. Vous y trouverez des questions liées aux solutions de logement ainsi qu'à leur abordabilité, leur accessibilité, leur compatibilité et leur disponibilité. N'hésitez pas à y ajouter vos propres exigences, comme la possibilité d'avoir un animal de compagnie ainsi que l'accès à la vie privée, à des espaces de jardinage ou à des pistes cyclables.

Faites des copies additionnelles de la liste et prenez-la avec vous lorsque vous visitez des logements.

Voici quelques uns des facteurs clés à prendre en compte avant d'utiliser la liste :

- **Votre état de santé et votre degré de mobilité.** Quels sont votre état de santé et votre degré de mobilité actuels ? Quels seront ils dans 10 ans ? Réfléchissez à vos problèmes de santé actuels et à ce que vous feriez si votre état de santé venait à changer ou si vous subissiez une chute ou une blessure.
- **Le transport.** Seriez-vous prêt à déménager et/ou à utiliser le transport en commun si vous n'aviez plus l'envie ou la capacité de conduire ?
- **La vie en commun.** Aimeriez-vous partager des espaces de vie avec d'autres personnes ? Préfereriez-vous vivre seul ? Seriez-vous disposé à déménager si votre partenaire devenait malade ou venait à décéder ? Voulez-vous vivre dans une communauté composée de gens de tout âge, ou préférez-vous vivre uniquement avec des adultes âgés ?
- **Votre réseau social.** Vivez-vous actuellement à proximité d'amis, de parents et de relations ? Si vous déménagiez, seriez-vous en mesure de maintenir vos liens avec ces personnes ?
- **Votre rôle d'aidant.** Si vous déménagiez, cela augmenterait-il ou diminuerait-il votre capacité d'agir comme aidant (maintenant et dans le futur) et votre capacité à maintenir votre bien-être et votre santé ? Comment la personne dont vous êtes l'aidant naturel envisage-t-elle le déménagement ? Examinez la liste de contrôle ensemble et notez les préférences que vous avez en commun et celles qui divergent.



Adulte âgé cherche logement approprié : liste de contrôle

Caractéristiques à prendre en compte	Situation actuelle	Solution future
Abordabilité		
À combien s'élèvent vos coûts en ce moment (services publics, impôts fonciers, assurance, loyer/hypothèque, entretien domiciliaire) ? À combien s'élèveraient-ils si vous choisissiez un autre type de logement (louer un appartement, vivre en maison de retraite, emménager dans une maison plus petite ou dans une copropriété, etc.) ?		
Consacrez-vous plus de 30 % de votre revenu avant impôts au logement ?		
Auriez-vous les moyens de rénover votre domicile afin de pouvoir y rester si vous développiez un handicap, ou serait-il plus économique de déménager ?		
Avez-vous les moyens de vous offrir les services dont vous pourriez avoir besoin maintenant ou dans le futur (entretien ménager, déneigement, entretien de la pelouse, entretien domiciliaire, préparation des repas, hygiène personnelle, habillement, médication, etc.) ?		
 Observations : 		
Accessibilité		
Êtes-vous en mesure de sortir de votre domicile/allée pour voitures/garage et d'y entrer facilement et en toute sécurité ? Votre domicile est-il doté d'une entrée sans marches ou d'une rampe d'accès ?		
Éprouvez-vous de la difficulté à vous déplacer dans certaines parties de votre domicile ?		

Facteurs à prendre en compte	Situation actuelle	Solution future
Éprouvez-vous de la difficulté à vous déplacer dans les escaliers ? Si vous vivez dans un immeuble à étages multiples, y a-t-il un ascenseur fiable adapté aux personnes utilisant une aide à la mobilité (p. ex., marchette, fauteuil roulant) ?		
Êtes-vous en mesure d'entrer dans la salle de bain et d'en sortir facilement ? Y a-t-il des mains courantes ? Y a-t-il une douche à l'italienne ?		
Avez-vous facilement accès à la buanderie ?		
Votre domicile est-il accessible aux personnes utilisant des aides à la mobilité (p. ex., marchette, fauteuil roulant) ? Les portes sont-elles assez larges pour accommoder un fauteuil roulant ? Y a-t-il une salle de bain au rez-de-chaussée ?		
Êtes-vous en mesure de rénover votre domicile pour pallier ses lacunes en matière d'accessibilité ?		
Vos amis et parents peuvent-ils vous rendre visite facilement ? Prenez en compte l'accès au bâtiment, le stationnement pour visiteurs ainsi que les escaliers.		
Êtes-vous en mesure de vous rendre facilement à un supermarché, à une pharmacie, à un bureau de poste ou à une boîte aux lettres, à une banque, à un établissement de soins de santé et à d'autres lieux de première nécessité ?		
Y a-t-il un abribus accessible ou une station de transport en commun dotée de bancs à proximité de votre domicile ? Êtes-vous en mesure d'y accéder en toute sécurité au moyen d'une aide à la mobilité (surtout en hiver) ?		
Existe-t-il dans votre collectivité un service de transport porte-à-porte destiné aux personnes présentant des contraintes physiques ?		
Êtes-vous en mesure d'effectuer facilement et en toute sécurité des travaux d'entretien ménager tels que changer les ampoules électriques, passer l'aspirateur partout et nettoyer les différentes pièces, les comptoirs et les éviers ?		

 Observations :



Facteurs à prendre en compte

Situation
actuelle

Solution
future

Approprié

Quelle solution vous conviendrait davantage : vivre en toute autonomie dans la collectivité ou vivre en résidence ?

Vous sentez-vous en sécurité dans votre domicile/quartier actuel ? Et dans le nouveau domicile/quartier où vous envisagez de vivre ?

Êtes-vous en mesure de marcher en toute sécurité dans votre quartier ? Prenez en compte la circulation, les intersections, les bateaux de trottoirs accommodant les aides à la mobilité, l'entretien hivernal et l'éclairage des rues.

Y a-t-il des bancs et d'autres places pour s'asseoir dans le quartier ?

Pouvez-vous vous rendre à des parcs, sur des sentiers et à des espaces verts en marchant ?

Votre domicile peut-il accommoder des animaux de compagnie (à l'intérieur et à l'extérieur) ?

Y a-t-il un service de transport en commun offert à proximité ?

Voulez-vous vivre dans un quartier où l'on parle votre langue maternelle ?

Pouvez-vous faire vos courses et vos emplettes confortablement par mauvais temps ?

Habitez-vous à proximité d'amis, de parents, de restaurants, de lieux de culte, de bibliothèques, de centres communautaires et récréatifs et d'autres lieux offrant des occasions particulières ?

Vivez-vous près d'une personne qui peut vous aider lorsque vous n'êtes pas en mesure de faire vos courses et vos emplettes ou en cas d'urgence ?

 Observations

Facteurs à prendre en compte

Situation
actuelle

Solution
future

À votre disposition

Existe-t-il du logement abordable, accessible et convenable (à acheter ou à louer) dans les quartiers où vous aimeriez vivre ?

Existe-t-il des services dont vous avez besoin maintenant ou dont vous aurez besoin dans le futur (soins à domicile, entretien ménager et de la pelouse, entretien domiciliaire général, préparation des repas, hygiène personnelle, habillement, etc.) ?

Avez-vous accès dans votre secteur à des médecins, à des dentistes et à d'autres professionnels de la santé ? Sinon, êtes-vous en mesure de vous rendre facilement aux rendez-vous médicaux avec vos fournisseurs de soins de santé actuels ?

Existe-t-il dans votre collectivité un service de livraison de l'épicerie et des médicaments à domicile ?

À quels services n'avez-vous pas accès actuellement (p. ex., l'aide à l'hygiène personnelle) ?

Y a-t-il des éléments qui ne figurent pas sur cette liste et qui constituent pour vous des « essentiels » d'un nouveau quartier/ domicile ? Le cas échéant, quels sont-ils ?



Observations



Être propriétaire



Être propriétaire peut être une bénédiction et un défi. Certains adultes âgés envisagent avec crainte et tristesse la perspective de devoir quitter un jour le domicile familial. En même temps, certains désirent emménager dans un domicile plus petit lorsqu'ils deviennent célibataires ou veufs ou une fois que leurs enfants sont partis. Certains souhaitent se rapprocher des membres de leur famille ou des établissements de soins de santé. D'autres ne sont pas en mesure d'assumer les frais d'entretien et de services publics ainsi

que les impôts fonciers, surtout si leur mobilité et leur revenu diminuent avec le temps. En planifiant vos besoins dès maintenant et en examinant les solutions qui s'offrent à vous sans tarder, vous atténuez le stress pour vous et votre famille, maintenant et dans le futur.

Solutions pour demeurer propriétaire lorsque l'on a des besoins changeants :

- Rénover son domicile
- Acheter ou bâtir une propriété
- Partager un domicile

Rénover son domicile

Rénover votre domicile actuel pour qu'il réponde à vos besoins présents et futurs peut vous aider à rester chez vous en toute autonomie et en toute sécurité. Parmi les modifications que vous pourriez envisager, notons : l'ajout de mains courantes dans la salle de bain, le remplacement de la baignoire ou de la cabine de douche, l'installation d'une main courante ou d'un monte-escalier électrique dans l'escalier, le réaménagement des armoires de cuisine ainsi que l'ajout d'une salle de bain, d'une chambre à coucher et d'une buanderie au rez-de chaussée.

i La **Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL)** offre toute une gamme de publications et de l'information sur la rénovation domiciliaire et l'accessibilité. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le <http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/developing-and-renovating> ou composez le 1-800-668-2642.

i Le **Home Modification Council** fournit l'expertise, des ressources et des services aux particuliers et aux familles qui souhaitent rénover leur domicile afin de pouvoir y rester. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le <https://www.chba.ca/CHBAFR/CHBAFR/Renovating/Renovating.aspx>.

i Un programme menant à la certification **de spécialiste canadien en vieillissement chez soi (C-CAPS)** enseigne aux professionnels en rénovation les compétences techniques, ainsi qu'en service à la clientèle et en gestion d'entreprise dont ils ont besoin pour entreprendre des projets de modification à l'intention des personnes qui veulent continuer à vivre dans leur domicile. N'oubliez pas de demander à votre entrepreneur s'il est certifié. Vous trouverez de plus amples renseignements à <https://www.chba.ca/CHBAFR/CHBAFR/Renovating/Renovating.aspx> (en anglais seulement).

Pour savoir comment obtenir de l'aide financière en vue de rénover votre domicile, consultez la section Vieillir chez soi : ressources disponibles (page 32).

 Observations



Acheter ou bâtir une propriété

Cette solution vous permet de trouver un domicile qui convient à vos besoins à l'endroit où vous souhaitez vivre. Par exemple, vous pourriez passer d'une résidence avec étage à un plein-pied ou à un appartement. Vous pourriez aussi troquer votre domicile familial en banlieue pour une copropriété en milieu urbain ou pour une maison en zone rurale.

Une autre solution consiste à bâtir ou à acheter une propriété dans une **collectivité pour adultes** (parfois appelée village de retraités). Une collectivité pour adultes est un complexe de logements conçus pour les adultes âgés capables de prendre soin d'eux mêmes. Les collectivités pour adultes comportent généralement une variété d'habitations telles que des appartements, des maisons individuelles et des unités accompagnées de services d'aide à



Crédit photo : Propriétaire Privé



l'autonomie. Une société de gestion assure l'entretien du terrain et fournit des services de réparation domiciliaire.

Il existe de nombreuses collectivités pour adultes dans la région d'Ottawa (c'est à dire en ville et dans les banlieues comme Kanata et Stittsville). À l'heure actuelle, aucune base de données ne répertorie ces collectivités. Pour les trouver, demandez conseil à votre agent immobilier.

Vous pouvez aussi choisir d'acheter une **copropriété** (maison, maison en rangée, appartement) auprès d'un développeur immobilier ou de propriétaires. Vous devenez alors propriétaire, et vous devez vendre votre propriété lorsque vous déménagez. En Ontario, les copropriétés sont régies par la Loi de 1998 sur les condominiums.

Vérifiez auprès d'une agence immobilière locale pour connaître les propriétés disponibles dans la région d'Ottawa. Votre agent immobilier peut vous fournir des renseignements sur la valeur marchande des propriétés et vous aider à vendre ou à acheter une propriété. En Ontario, c'est la Loi de 2002 sur le courtage commercial et immobilier qui régit le secteur immobilier afin de protéger les propriétaires.

i Vous pouvez entreprendre vos recherches en ligne au www.realtor.ca (en anglais) ou sur le site Web de l'**Ottawa Real Estate Board** au www.oreb.ca (en anglais).

i Pour en savoir plus sur la façon d'obtenir les services d'un agent immobilier, consultez le site Web du **Conseil ontarien de l'immobilier** au www.reco.on.ca/fr/.

i La **Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL)** propose une variété de publications sur l'achat et la vente d'une propriété. Consultez son site Web au www.cmhc-schl.gc.ca.

i Les **professionnels titulaires de la désignation Seniors Real Estate Specialist [traduction libre : Spécialiste de l'immobilier pour personnes âgées]** sont des agents immobiliers spécialement formés pour répondre aux besoins particuliers des personnes âgées de 50 ans et plus en matière d'immobilier. Ce sont des spécialistes des tendances du marché et des enjeux qui touchent les adultes âgés. Pour en savoir plus sur leur rôle, consultez le www.seniorsrealestate.com (en anglais).



Une autre solution consiste à bâtir une **annexe résidentielle** (parfois appelée appartement accessoire). Il s'agit d'un petit bâtiment indépendant situé sur le même lot que la résidence principale et dont vous ou un membre de votre famille êtes propriétaire. La construction d'une annexe résidentielle est permise dans les zones urbaines, suburbaines et rurales, mais sous réserve de certaines restrictions.

i Consultez la page du site Web de **la Ville d'Ottawa** intitulée « **Ajouter une annexe résidentielle** » à <https://ottawa.ca/fr/residents/construction-et-renovation/ai-je-besoin-dun-permis-de-construire#creer-une-annexe-residentielle-appartement-accessoire-amenage-dans-une-structure-accessoire>.

La **location viagère** constitue une autre solution pour les adultes âgés pouvant vivre en toute autonomie. Aux termes d'un bail viager, vous achetez auprès d'un organisme de parrainage le droit d'occuper un logement pour le reste de votre vie. Cela s'apparente à la location au sens conventionnel, sauf que le résident acquiert un « intérêt » dans le logement en échange d'un montant forfaitaire versé à la signature et de frais mensuels d'entretien et d'impôts fonciers. Lorsque le résident déménage, le bail est vendu au taux du marché, moins certains frais. Si le résident décède, sa succession peut hériter de l'intérêt du bail viager, mais pas du droit d'occuper le logement. Diverses habitations offrent la location viagère :

i Consultez le document **Logement en location viagère**, un guide pour vous renseigner sur la location viagère et décider si ce type de location est approprié pour vous www.ontario.ca/fr/document/logement-en-location-viagere.

appartements, maisons en rangée, maisons de retraite. À l'heure actuelle, il en existe quelques-unes à Ottawa.

Se préparer à déménager peut être une tâche difficile qui demande beaucoup de temps. Certaines entreprises d'Ottawa offrent toute une gamme de services d'aide au déménagement, à l'entreposage ainsi qu'à l'organisation et à la réduction des effets personnels. Pour trouver des entreprises du genre actives dans la région, tapez « **downsize Ottawa** » dans votre moteur de recherche. Assurez-vous d'obtenir plusieurs devis avant de signer quoi que ce soit avec une entreprise.

Observations



Partager un domicile

Emménager avec sa famille

Une autre solution consiste à emménager avec des membres de votre famille ou à demander à des membres de votre famille d'emménager avec vous. Si vous envisagez une telle solution, vous et les membres de votre famille devez réfléchir soigneusement à vos besoins et à la façon dont vous vous organiserez une fois réunis sous le même toit. Avant de décider quoi que ce soit, il importe que vous abordiez ensemble des questions pratico-pratiques :

- La maison est-elle accessible (vous pourriez avoir ou développer un handicap) ?
- Jouirez-vous d'autonomie et d'intimité (p. ex., d'une chambre à coucher et d'une salle de bain privées ainsi que d'autres pièces réservées à votre usage personnel) ?
- Quelles seront les obligations financières des deux parties ?

Prenez en compte la relation que vous avez avec les membres de votre famille et l'étape à laquelle vous en êtes dans votre vie. Vivre avec ces personnes serait-elle la meilleure solution pour vous et pour elles ? Que feriez-vous si cet arrangement ne fonctionnait pour aucune des parties ?

Acheter ou bâtir une propriété avec des amis

Il existe à Ottawa quelques cas où trois ou quatre personnes ont vendu leur domicile chacune de leur côté pour acheter une maison plus grande ensemble. La plupart du temps, elles partagent des espaces tels que la cuisine, le salon et la cour, mais ont chacun leur chambre à coucher et leur salle de bain privée. Ces amis deviennent souvent une « famille » et développent des liens positifs.

Pour qu'un tel arrangement fonctionne, vos amis et vous devez vous entendre sur les points suivants :

- les espaces privés et partagés;
- le stationnement;
- les dispositions financières pour l'achat, la rénovation et l'entretien de la propriété;
- les visiteurs et les invités;
- l'engagement à se soutenir mutuellement et à passer du temps ensemble;
- la répartition des corvées;
- la stratégie si une personne ne convient pas ou décide de partir;
- l'emplacement souhaité.

Cette situation de logement est la plus susceptible de réussir lorsque les acheteurs sont déjà amis ou savent qu'ils ont des valeurs et des objectifs communs tandis qu'ils avancent en âge.

Habitation partagée

L'habitation partagée est une situation de logement dans laquelle deux personnes ou plus sans lien de parenté vivent dans un seul et même domicile. Si les résidents jouissent chacun d'un espace individuel, ils partagent le plus souvent des aires communes telles que la salle à manger et la cuisine. L'habitation partagée peut procurer une forme de compagnie, un sentiment de sécurité et un revenu qui aide à couvrir les coûts liés au domicile. Si vous êtes propriétaire d'une maison ou d'une copropriété et que vous avez une chambre libre, vous pourriez envisager de la louer à quelqu'un en échange d'une contribution financière ou d'une aide aux tâches ménagères et à l'entretien domiciliaire. Plusieurs programmes pilotes d'habitation partagée et de jumelage sont en cours en Ontario.

i **Home Share Communities** : www.homesharecanada.org/ON (en anglais).

i **Homeshare Alliance** : www.homesharealliance.com (en anglais).

i **Guide sur l'habitation partagée pour les municipalités** : <https://files.ontario.ca/guide-sur-lhabitation-partagee-pour-les-municipalites.pdf>

i **Être copropriétaire d'une habitation** : vous trouverez à www.ontario.ca/fr/document/etre-coproprietaire-dune-habitation des ressources et renseignements sur la copropriété.

L'habitation partagée intergénérationnelle (p. ex., lorsque des étudiants vivent avec des aînés) devient de plus en plus prisée. En vivant ensemble, les étudiants et les propriétaires aînés profitent d'une habitation plus abordable et tissent des liens fructueux. Les étudiants peuvent aider les aînés à entretenir leur domicile et à utiliser leur ordinateur, et bénéficient en échange d'un loyer réduit. Les aînés procurent à ces jeunes « un foyer en dehors du domicile familial » et peuvent agir auprès d'eux comme mentors. L'habitation partagée intergénérationnelle est souvent pratiquée de manière informelle. Un programme de jumelage des aînés et des étudiants est en cours d'élaboration à Ottawa (voir **Hygge Home Sharing** à l'Annexe B).

Habitation communautaire

Tout comme l'habitation partagée, l'habitation communautaire est une solution nouvelle. Dans une situation d'habitation communautaire, des personnes se réunissent pour planifier et mettre sur pied leur communauté, habituellement dans un complexe d'appartements. Il peut d'agir d'une nouvelle construction ou d'un immeuble

existant que l'on a adapté aux besoins de la communauté. Les résidents sont propriétaires de leur propre unité, mais partagent des aires communes comme une salle à manger et des espaces récréatifs, de même que les services de soutien. L'habitation communautaire d'aînés favorise un vieillissement sain dans la collectivité. Les résidents (des aînés) conçoivent et administrent eux-mêmes l'habitation communautaire et s'appuient sur le soutien des habitants de leur quartier (soins mutuels). Un résident aidant peut aussi être recruté au besoin. Les habitations communautaires sont conçues pour offrir aux résidents une accessibilité physique ainsi qu'une viabilité financière, environnementale et sociale. La combinaison d'installations partagées et d'unités individuelles préserve la vie privée tout en renforçant l'esprit de communauté. Voir les exemples fournies à l'Annexe B.

i Pour obtenir de plus amples renseignements sur les habitations communautaires situées à proximité de chez vous, consultez le site Web du **Réseau canadien de cohabitation** au <https://fr.cohousing.ca/>.

Observations

Remarque : Dans tout arrangement de cohabitation, il importe de prévoir une stratégie de « sortie ». Que se passerait-il si quelqu'un choisissait de partir ou qu'il fallait demander à quelqu'un de quitter la communauté ?



Être locataire



Il existe divers types de logements locatifs :

- les appartements pour personnes de tout âge situés dans un immeuble privé à logements multiples;
- les unités situées dans un immeuble pour aînés;
- les appartements accessoires annexés à une maison privée (p. ex., un appartement aménagé au-dessus du garage ou au sous-sol);

- les maisons ou copropriétés louées par leurs propriétaires.

Ces logements peuvent appartenir à des particuliers, à des entreprises privées ou à des organismes à but non lucratif.

Trois solutions existent :

1. la location au taux du marché;
2. le logement subventionné/social;
3. les coopératives de logement.

Location au taux du marché

La location au taux du marché sous-entend que le locataire paie le plein tarif demandé pour un appartement en immeuble privé, un appartement accessoires ou une maison. Près de la moitié des immeubles de logements sociaux comportent maintenant des unités louées au taux du marché. Le loyer mensuel varie en fonction de la valeur marchande de la propriété et de la demande. En 2018 à Ottawa, le loyer moyen pour un appartement de deux chambres à coucher était de 1 301 \$ par mois, ce qui représentait une augmentation de 5,8 % par rapport aux chiffres de

2017. Toujours en 2018 à Ottawa, le loyer mensuel moyen s'élevait à 1 088 \$ pour un appartement d'une chambre à coucher et à 1 584 \$ pour un appartement de trois chambres à coucher.



Nouveaux locataires : www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/louer-premier-appartement.html

i **Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) :** www.cmhc-schl.gc.ca/fr/rental-housing/i-am-renting

i **Rapport sur le marché locatif : Faits saillants provinciaux (2018)** de la SCHL : www.cmhc-schl.gc.ca/fr/data-and-research/publications-and-reports#q=rental%20markets

Observations



Logement subventionné/social

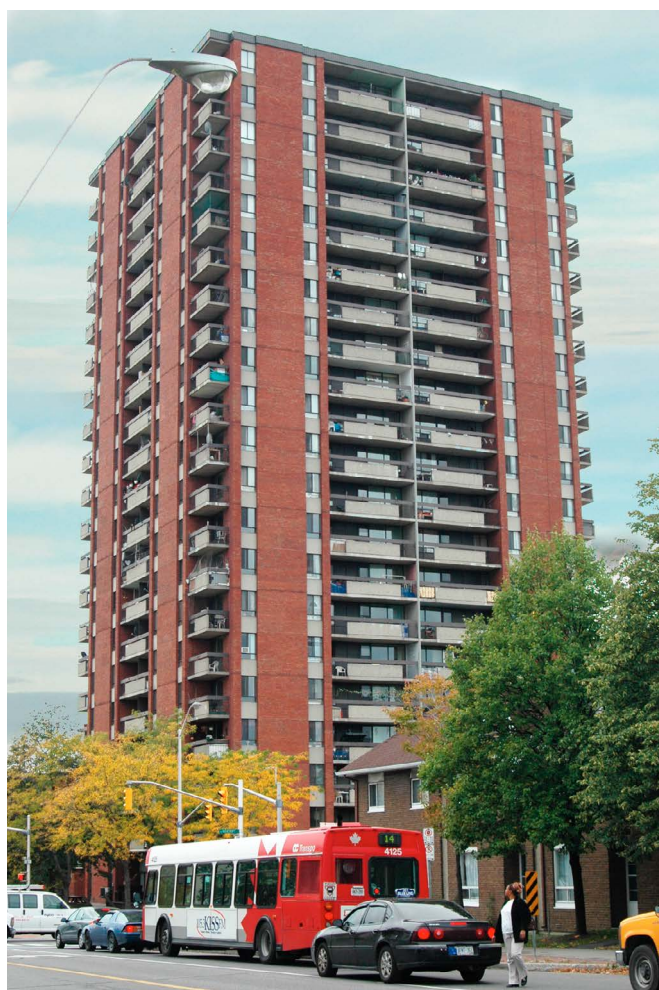
Dans un logement subventionné, le loyer est couvert par un programme gouvernemental. Le loyer indexé sur le revenu (LIR) constitue une forme de logement subventionné. Le LIR représente 30 % du revenu mensuel du ménage avant impôts. En règle générale, chaque immeuble à logements sociaux compte un nombre déterminé d'unités dont le loyer est indexé sur le revenu, tandis que les autres unités sont louées au taux du marché.

Le logement subventionné englobe aussi les unités avec loyer inférieur au taux du marché. Le loyer de ces unités n'est pas fixé en fonction du revenu, mais de manière à être inférieur au taux du marché; par exemple, le loyer peut être fixé à 80 % du loyer moyen affiché par la SCHL.



Crédit photo : Colin Ashford, bénévole de Abbeyfield House Society





Crédit photo : Ottawa Community Housing

gens ayant besoin d'un logement social, y compris ceux qui cherchent un logement destiné aux personnes âgées.

Ottawa compte 52 organismes à but non lucratif indépendants qui administrent des logements sociaux. La Société de logement communautaire d'Ottawa (SLCO) constitue le plus important fournisseur de logements sociaux à Ottawa. La SLCO loue approximativement 15 000 unités à 32 000 locataires, y compris des aînés, des familles, des couples, des personnes célibataires et des personnes ayant des besoins spéciaux, et ce, dans de nombreuses communautés réparties partout dans la capitale nationale.

La SLCO compte 21 immeubles réservés aux aînés. Dans 11 de ces 21 immeubles, les locataires reçoivent des services additionnels offerts par l'entremise du programme « Vieillir chez soi » du Service communautaire d'Ottawa-Ouest. Ce programme vise à réduire le nombre superflu d'appels aux services

Il existe aussi des subventions permettant de vivre dans un logement locatif privé (supplément au loyer et allocation de logement).

Pour avoir accès à un logement subventionné et pour obtenir une aide sous forme de LIR, de loyer inférieur au taux du marché, de supplément au loyer ou d'une allocation de logement, vous devez d'abord présenter une demande par l'entremise du Centre d'enregistrement pour les logements sociaux d'Ottawa afin d'être ajouté à la liste d'attente centrale pour les



Crédit photo : Ottawa Community Housing

paramédicaux, de visites à l'urgence et d'admissions à l'hôpital et aux établissements de soins de longue durée en offrant des services communautaires et de l'aide à la navigation du système de santé.



Crédit photo : Ottawa Community Housing

i Centre d'enregistrement pour les logements sociaux d'Ottawa

Pour obtenir de plus amples renseignements et présenter une demande, consultez le www.housingregistry.ca ou composez le 613 526 2088.

i Le Service communautaire d'Ottawa-Ouest administre le

programme « Viellir chez soi ». Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le http://owcs.ca/fr/vieillir_chez_so/.

Observations



Coopérative d'habitation

Une coopérative de logement est une forme d'habitation locative à but non lucratif administrée par ses membres. Certains ménages vivant en coopérative d'habitation paient un loyer mensuel réduit fixé en fonction de leur revenu. D'autres ménages s'acquittent du loyer intégral, qui est établi en fonction des coûts d'exploitation du bâtiment. Les membres n'accumulent aucun capital. S'ils déménagent, leur maison revient à la coopérative.

Si vous souhaitez obtenir de l'aide sous forme de loyer indexé sur le revenu (LIR) ou de loyer inférieur au taux du marché, indiquez-le à la coopérative d'habitation au moment de communiquer avec elle.

De nombreuses coopératives de logement vous aiguilleront vers le Centre d'enregistrement pour les logements sociaux d'Ottawa afin que vous fassiez ajouter votre nom à la liste d'attente centralisée. D'autres coopératives administrent leur propre liste d'attente pour le LIR et le loyer inférieur au taux du marché. Ces coopératives vous indiqueront si elles acceptent ou non de nouveaux noms sur leur liste d'attente pour les logements subventionnés.



L'Association de l'habitation coopérative de l'Est ontarien est un regroupement de coopératives. Pour obtenir de plus amples renseignements et pour savoir comment présenter une demande, consultez le <https://chaseo.coop/?lang=fr> ou composez le 613-230-2201.



Crédit photo : Tunde Nemeth, Andy Andras Cooperative Housing



Observations



Organismes de soutien

Si vous êtes locataire, vous devriez vous renseigner sur la Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation. Cette Loi définit les droits et responsabilités des propriétaires et des locataires et établit un processus visant à assurer le respect de ces droits et responsabilités.

Commission de la location immobilière

Si vous avez des questions ou des préoccupations, consultez le www.sjto.gov.on.ca/cli/ ou composez le 1-888-332-3234.

Vous pouvez en outre faire appel à Action-logement et à Logement aide. Ces deux organismes offrent des services gratuits qui aident les particuliers et les ménages touchant un revenu faible ou intermédiaire en leur fournissant un logement approprié et abordable. Pour obtenir de l'aide ou des renseignements afin d'entretenir votre domicile actuel ou en trouver un nouveau, communiquez avec l'organisme qui dessert votre secteur.

 **Action logement** dessert tous les secteurs à l'est de la rivière Rideau. Consultez le <https://action-logement.ca/en/action-housing/> (en anglais) ou composez le 613 562 8219.

 **Logement aide** sert tous les secteurs à l'ouest du canal Rideau. Consultez le <https://action-logement.ca/en/housing-help/> (en anglais) ou composez le 613-563-4532.

Observations





Aider les aînés à vivre en sécurité à la maison.

Vous mettre en contact avec les services de soutien de la communauté locale pour les aînés et les adultes souffrant d'un handicap et leurs soignants.

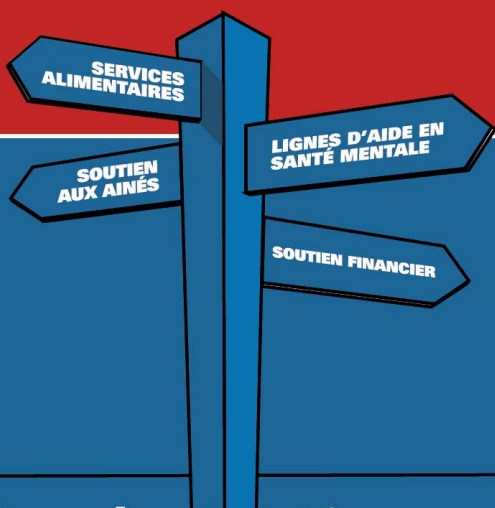
LES SERVICES COMPRENNENT:

- Services de répit et les activités de jour
- Aide à domicile et les repas
- Démence et conditions de santé

www.communityhomesupport.ca
1-888-482-3267 | intake@ccsn-rscc.org



Pendant la pandémie de COVID-19,
la ligne d'aide 2-1-1 est là pour vous



Appelez 2-1-1

et nous vous dirigerons
dans la bonne direction

Sans frais 1-877-330-3213 | 211ontario.ca

24/7 | Gratuit | Confidentiel | Réponse en direct | 150+ langues

Services fournis localement par Navigation communautaire de l'Est ontarien NCEO

SUPERBES UNITÉS DISPONIBLES



APPELEZ-NOUS
POUR VISITER DÈS MAINTENANT

Michelle Varin
613.841.2221
michellevarin@jardinroyalgarden.ca
2802 boul. St-Joseph, Orléans, ON

Jardin ROYAL Garden

Vieillir chez soi : ressources disponibles



Lorsque nous avançons en âge, il est possible que nous souhaitions obtenir de l'aide pour demeurer dans notre domicile actuel, y compris :

1. des soins personnels et des services de soutien communautaires ;
2. de l'aide financière;
3. de l'aide à la sécurité à domicile.

Remarque : Au moment de la rédaction du présent guide, il a été annoncé que

l'on apporterait des modifications aux réseaux locaux d'intégration des soins de santé à l'échelle de la province. Le présent guide sera mis à jour une fois que ces modifications seront connues.

Vous trouverez ci-dessous un survol des différents services offerts à la collectivité. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le www.211ontario.ca ou composez le 2-1-1.

Soins à la personne et services de soutien communautaires

Que vous soyez propriétaire ou locataire, les **services de soutien communautaires** peuvent vous aider à rester chez vous. Le Réseau de soutien communautaire de Champlain (RSCC) est un réseau bilingue d'organismes à but non lucratif de la région d'Ottawa qui s'efforcent ensemble de permettre aux aînés et aux adultes handicapés de vivre chez eux et dans la collectivité. En communiquant avec votre agence locale de services de soutien communautaires, vous obtiendrez de l'aide pour accéder à une multitude de services, comme la livraison de repas à domicile,

l'entretien ménager, l'entretien de la pelouse et l'accompagnement aux rendez-vous médicaux. Certains services de soutien communautaires sont offerts gratuitement et d'autres, en échange de certains frais. Il est aussi possible que vous deviez payer le tarif intégral.

Il existe aussi des services qui aident les aînés individuellement, comme les soins infirmiers, l'aide à l'hygiène personnelle et à l'habillement, de même que des services



thérapeutiques tels que la physiothérapie, l'ergothérapie, l'orthophonie, la diététique et le travail social. Si vous avez besoin de tels services, communiquez avec votre centre de services de soutien communautaires pour subir une évaluation complète et savoir si vous êtes admissibles à de l'aide financière pour accéder à de tels services.

Les **centres de santé communautaires** offrent des soins de santé primaires, des services de promotion de la santé, de sensibilisation et de prévention des maladies dans la communauté qu'ils servent. Certains d'entre eux mettent en relation des adultes âgés de 60 ans et plus et des adultes de moins de 60 ans présentant un handicap physique avec des



Crédit photo : Réseau de soutien communautaire de Champlain



Crédit photo : Réseau de soutien communautaire de Champlain

services communautaires et des services de soutien à domicile offerts à gratuitement ou à faible coût. Ces services peuvent comprendre un répertoire des organismes d'aide à domicile, l'accompagnement aux rendez-vous médicaux, la navette vers le supermarché, un service d'assistance au supermarché (Friendly Grocer), un service de visites à domicile (Friendly Visiting), un programme de déneigement (Snow Go Assist), un programme de soutien aux aidants naturels et un programme de soutien en cas de deuil.

i Le **www.lignesantechamplain.ca/index.aspx** est un site pratique qui abrite plusieurs ressources et qui fournit des renseignements à jour sur une vaste gamme de ressources communautaires et en matière de santé.

i **Réseau local d'intégration des soins de santé (RLISS) de Champlain – Soins à domicile et en milieu en communautaire**

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le <http://healthcareathome.ca/CHAMPLAIN/FR> ou composez le 310-2222 (aucun code régional requis).

i Pour communiquer avec une **agence de services de soutien communautaires** : consultez Caredove à www.caredove.com/champlaincss.

i Pour trouver un **centre de santé communautaire** dans votre secteur, consultez le www.lignesantechamplain.ca/index.aspx. Le Wabano Centre for Aboriginal Health (en anglais) a un mandat semblable comme centre de santé communautaire pour aînés autochtones.

i Réseau de soutien communautaire de Champlain : <https://www.caredove.com/champlaincss>. Ce réseau multi-organismes offre toute une gamme de services de soutien communautaires aux adultes âgés et aux adultes handicapés, depuis les programmes de jour pour adultes jusqu'à l'entretien domiciliaire, en passant par l'entretien ménager, la préparation des repas, la livraison de repas à domicile, le soutien communautaire, le répit, les programmes de déneigement (Snow Go et Snow Go Assist) et le transport.

i Primary Care Outreach for Seniors (PCO) : www.seochc.on.ca/programs-services/primary-care-outreach-to-frail-seniors-pco/ (en anglais)

PCO aide à mettre des aînés isolés et vulnérables vivant à la maison en relation avec les services dont ils ont besoin pour vivre en toute sécurité. Ses services à domicile gratuits (examen de la médication, gestion d'une maladie chronique, évaluation de la sécurité à domicile, navigation des systèmes, dépistage des déficiences cognitives et services de soutien à domicile) sont offerts par un infirmier autorisé et/ou par un travailleur en santé communautaire.

De nombreuses agences privées de la région d'Ottawa offrent des services de soutien individuels payants. Vous pourrez les trouver en ligne en tapant « soins à domicile pour personnes âgées à Ottawa » dans votre moteur de recherche. Avant d'arrêter votre choix, assurez-vous qu'elles répondent à toutes vos questions et obtenez des devis.

Observations



Aide financière

Aide financière pour propriétaires

Les divers programmes du Service Ontario, dont la Subvention aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier, aident les aînés touchant un revenu faible ou intermédiaire à s'acquitter de leurs impôts fonciers et de leurs frais d'électricité.

La Ville d'Ottawa offre des programmes d'allègements des impôts fonciers et des frais d'alimentation en eau destinés aux aînés touchant un faible revenu et aux personnes handicapées. Les candidats

doivent présenter une demande chaque année et vérifier qu'ils satisfont aux critères d'admissibilité.

Si vous êtes propriétaire de votre domicile, vous pouvez contracter un emprunt en offrant votre capital en garantie. Une autre solution est l'hypothèque inversée, qui vous permet de convertir une partie de la valeur de votre propriété en liquidités. Avant de prendre toute décision relative à une hypothèque inversée ou à un prêt fondé sur la valeur de votre propriété, consultez un planificateur financier digne de confiance.

Le programme Rénovations Ontario, qui est administré à Ottawa par la Direction des services de logement, offre des fonds limités visant à couvrir les coûts liés aux réparations ou aux modifications concernant l'accessibilité pour faciliter l'autonomie. Sont admissibles :

- les propriétaires âgés de 65 ans et plus;
- les personnes handicapées;
- les ménages comptant une personne âgée ou une personne handicapée.

Dans tous les cas, l'admissibilité au programme dépend du revenu du ménage.

Programmes d'aide du Service Ontario

Consultez le www.ontario.ca/fr/page/subvention-aux-personnes-agees-proprietaires-pour-limpot-foncier ou composez le 1-866-668-8297.

Programmes d'allègements des impôts fonciers et des frais d'alimentation en eau de la Ville d'Ottawa

Pour connaître les critères d'admissibilité et la tarification ou pour obtenir le formulaire de demande, consultez le <https://ottawa.ca/fr/vivre-ottawa/taxes/programmes-dallegements-de-taxes/programme-de-report-complet-des-taxes-foncieres> ou composez le 613-580-2740 (ATS : 613-580-2401).

Agence de la consommation en matière financière du Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'hypothèque inversée, consultez le www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/hypotheques/hypotheque-inversee.html.

Programme Rénovations Ontario

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme, sur les conditions d'admissibilité, sur les types de rénovations admises et sur les délais, communiquez avec la Ville d'Ottawa au 613-580-2424, poste 12300, ou consultez le <https://ottawa.ca/fr/residents/services-sociaux/logements/programme-renovations-ontario>.

Programmes d'aide en matière d'énergie pour les propriétaires et les locataires

Le Programme d'aide résidentielle (PAR) Économisez l'énergie™ est un programme d'économie d'électricité qui aide les abonnés au service de distribution d'hydroélectricité (admissibles selon leur revenu) à réduire leurs coûts d'énergie et à rehausser le confort de leur domicile. Le PAR offre gratuitement des produits écoénergétiques ainsi qu'une visite à domicile d'un conseiller professionnel en efficacité énergétique.

Le Programme d'aide aux impayés d'énergie (AIE) offre de l'aide financière ainsi que des conseils en matière d'économie d'énergie qui aident les Ontariens à s'acquitter de leurs factures d'électricité et de gaz naturel. Pour y avoir accès, vous devez satisfaire à certains critères et passer par l'entremise de l'une des agences d'accueil désignées en Ontario.

Si vous touchez un faible revenu, le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE) peut réduire les frais d'électricité de votre ménage en appliquant un crédit à votre facture mensuelle. Ce crédit dépend du nombre de personnes qui composent le ménage et du revenu total de ce dernier.

Le Fonds pour des frais abordables aide les consommateurs d'électricité qui ne sont pas admissibles aux programmes de conservation d'énergie pour les ménages à faible revenu. Ce fonds aide les Ontariens à réduire leur utilisation et leurs frais d'énergie à long terme en leur offrant gratuitement des articles écoénergétiques, une visite à domicile d'un conseiller professionnel en efficacité énergétique, un plan de consommation d'énergie pour le domicile et des améliorations au domicile, lesquelles peuvent comprendre des électroménagers homologués ENERGY STAR®.

Programme d'aide résidentielle (PAR)

Consultez le <https://economisezlenergie.ca/Aide-Pour-Bas-Revenus> ou communiquez avec l'organisme GreenSaver au 1-855-591-0877.

Programme d'aide aux impayés d'énergie (AIE)

Consultez le <https://www.oeb.ca/fr/tarifs-et-votre-facture/aide-pour-les-consommateurs-faible-revenu/programme-daide-aux-impayees> ou communiquez avec l'Armée du Salut (région d'Ottawa) au 613-241-1573.

Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE)

Consultez le <https://ontarioelectricitysupport.ca> ou composez le 1-855-831-8151.

Fonds pour les frais abordables

Consultez le www.affordabilityfund.org/fr/ ou composez le 1-855-494-FUND (1 855 494 3863).

Observations



Aide à la sécurité à domicile

Rénover votre domicile peut vous aider à demeurer dans votre maison ou votre appartement en toute sécurité et à prévenir les chutes et les blessures. Si vous apportez certaines modifications à votre domicile pour pallier des problèmes de mobilité et de santé, comme l'installation de rampes d'accès à l'extérieur ou à l'intérieur, ou encore l'abaissement des armoires de cuisine et des vanités de salle de bain, sachez qu'elles peuvent constituer des dépenses médicales admissibles au titre de l'impôt.

Les technologies intelligentes pour le domicile peuvent aussi contribuer à améliorer la sécurité de votre domicile. Par exemple, un système personnel d'intervention d'urgence détecte les chutes; des appareils électroniques peuvent vous rappeler de prendre vos médicaments; une caméra sans fil installée à votre porte d'entrée peut aider à assurer votre sécurité. Il existe de nombreux autres exemples de la manière dont la technologie peut vous aider à vieillir chez vous en toute sécurité. Pour en savoir plus sur le sujet, tapez « solutions intelligentes pour vieillir chez soi » dans votre moteur de recherche.

Avant d'entreprendre des travaux de rénovation, de signer un contrat de services domiciliaires ou d'investir dans des technologies de sécurité, protégez-vous et votre domicile en vous renseignant sur vos droits.



Observations



i Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)

Pour obtenir des renseignements sur les rénovations, l'accessibilité et la possibilité de vieillir chez soi, consultez le www.cmhc-schl.gc.ca ou composez le 1-800-668-2642.

i Prévention des chutes

<https://www.santepubliqueottawa.ca/fr/public-health-topics/prevent-falls.aspx>

La liste Préserver votre autonomie est un outil d'autoévaluation pour aider les personnes âgées à déterminer leur risque de chutes. Elles sont encouragées à remplir la liste d'autoévaluation, puis d'effectuer, au besoin, un suivi auprès d'un professionnel de la santé. https://www.champlainhealthline.ca/healthlibrary_docs/StayingIndependentChecklist_Fr.pdf

i Pour **obtenir une liste des dépenses médicales** admissibles au titre de l'impôt, consultez le <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-depenses/lignes-33099-33199-frais-medicaux-admissibles-vous-pouvez-demander-votre-declaration-revenus/details-frais-medicaux.html>.

i Protection du consommateur de l'Ontario

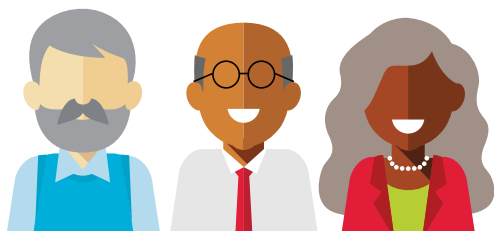
Pour obtenir de plus amples renseignements sur la protection du consommateur en matière de logement, consultez le www.ontario.ca/fr/page/information-sur-la-protection-du-consommateur-pour-le-domicile-et-les-renovations.



retraitesfederaux.ca

Adhérez... pour aussi peu que 4,28 \$ par mois.

*Les membres actifs et retraités de la fonction publique fédérale, des Forces armées canadiennes et de la GRC; les juges de nomination fédérale; ainsi que leurs conjoints, conjointes, survivants et survivantes, peuvent devenir membres de Retraités fédéraux.



L'Association nationale des retraités fédéraux revendique la sécurité financière, la santé et le bien-être à la retraite depuis 1963.

Pourquoi devriez-vous adhérer?

- Nous représentons vos intérêts, protégeons votre pension* et vos prestations de la fonction publique fédérale, et œuvrons pour la dignité et la sécurité de la retraite de la population canadienne.
- Accédez à des ressources qui vous aideront à comprendre vos prestations et vos droits en tant que fonctionnaire retraité fédéral.
- Économisez de l'argent, grâce à un large éventail de partenaires privilégiés nationaux et locaux.

Si vous ne recevez pas ou ne cotisez pas à une pension fédérale*, vous pouvez donner une adhésion en cadeau à une de vos connaissances dans cette situation.

Joignez-vous à 170 000 retraités fédéraux* même si vous n'êtes pas à la retraite.

Ensemble, notre voix collective est beaucoup plus forte.

Communiquez avec notre équipe des services aux membres à 613-745-2559, poste 300, ou à service@retraitesfederaux.ca, et demandez comment vous pouvez épargner instantanément 25 % sur votre cotisation de la première année.

#FEBDM21

Les transitions de vie ont leurs hauts et leurs bas.



Vieillir
allumé
Se préparer
aux transitions
de la vie

**Joignez-vous au programme Vieillir Allumé
pour vous aider à manier ces hauts et ces bas.**

Le Conseil sur le Vieillissement d'Ottawa
coaottawa.ca/fr/vieillirallume Tél: 613-789-3577

Vivre en résidence



Si vous n'êtes plus en mesure de vivre dans votre propre domicile, vous devrez peut être envisager de vivre en résidence :

- Maisons de retraite
- Centres de services résidentiels (centres d'accueil)
- Établissements de soins de longue durée

Maisons de retraite

Une maison de retraite est un bâtiment occupé par au moins six locataires dont la majorité ont 65 ans et plus, et dont le propriétaire assure au moins deux types de soins. Les résidents doivent meubler leur logement eux-mêmes et acheter leurs propres fournitures. Les maisons de retraite offrent aux résidents des occasions de socialiser entre eux et de se faire des amis tout en maintenant leur indépendance. On en trouve partout à l'échelle de la capitale nationale ainsi qu'en dehors des zones urbaines et suburbaines.

Les maisons de retraite sont généralement des résidences privées qui louent des appartements et fournissent des services et des soins destinés aux aînés. En règle générale, elles fournissent les repas, un service de blanchisserie, l'entretien ménager et une programmation communautaire, en plus d'une supervision permanente et d'une gamme de services d'aide individuelle. Il peut s'agir de services payants allant de l'aide à l'hygiène

personnelle et à la prise de médicaments à des programmes spécialisés coûteux tels que l'hébergement adapté aux personnes présentant des pertes cognitives. Si vous y êtes admissible, les services de soins à domicile et en milieu communautaire peuvent aussi vous offrir des soins d'hygiène personnelle à votre résidence. De nombreuses maisons de retraite proposent aussi de courts séjours allant d'une à plusieurs nuits aux adultes âgés qui se trouvent en transition à leur sortie de l'hôpital, lorsqu'ils sont en convalescence ou si leur aidant principal n'est pas disponible.

Vous n'avez pas besoin de référence pour demander à vivre dans une maison de retraite. Si vous trouvez une résidence qui vous intéresse, communiquez avec ses propriétaires pour planifier une visite. Si vous avez encore des doutes après la visite d'une résidence, demandez si vous pouvez y effectuer un court séjour et participer aux activités et aux services pour être en

mesure de prendre une décision éclairée. Si vous décidez que c'est le bon endroit pour vous, les administrateurs de la résidence procéderont à une évaluation pour déterminer s'ils peuvent répondre à vos besoins en matière de soins. Vous pourriez être mis sur une liste d'attente.

Le coût varie d'une maison de retraite à l'autre et dépend du type d'appartement choisi et des services requis (p. ex., l'aide à la prise de médicaments, à l'habillement, à l'hygiène personnelle). Lorsque vous visitez une maison de retraite, demandez à votre guide une ventilation détaillée des services et de leurs coûts.

Toute maison de retraite doit avoir un permis en règle. En Ontario, c'est l'Office de réglementation des maisons de retraite qui octroie les permis d'exploitation, procède aux inspections, réalise les enquêtes et applique la réglementation en vigueur, en plus d'élaborer les normes obligatoires en matière de sécurité et de soins. L'Office de réglementation des maisons de retraite (ORMR) reçoit aussi les plaintes non réglées visant des maisons en particulier.

L'Advocacy Centre for the Elderly fournit des réponses aux questions courantes ayant trait à vos droits et à vos obligations juridiques en tant que résidents d'une maison de retraite ou d'un établissement de soins de longue durée (voir l'encadré ci dessus).

i Office de réglementation des maisons de retraite

Pour obtenir la liste des maisons de retraite agréées de l'Ontario, rendez-vous au <https://www.rhra.ca/fr/retirement-home-database/> ou composez le 1-855-ASK-RHRA (1 855-275-7472).

i L'Ontario Retirement Communities Association est un organisme associatif représentant les maisons de retraite en Ontario : www.orcaretirement.com (en anglais).

i Dignified.ca est un répertoire bilingue de résidences et de services de soins pour personnes âgées. Rendez-vous au <https://dignified.ca/fr> et saisissez un lieu pour trouver les maisons de retraite existantes dans un rayon de 25 km.

i L'Advocacy Centre for the Elderly fournit une liste de contrôle en vue de visiter une maison de retraite (en anglais). Rendez vous au www.advocacycentreelderly.org 1-855-598-2656.

Il existe aussi des agences privées qui peuvent vous aider à trouver une maison de retraite répondant à vos besoins et convenant à votre budget. Tapez « conseillers en résidences pour retraités à Ottawa » dans votre moteur de recherche. Assurez-vous de consulter plusieurs agences et de leur poser des questions avant de choisir celle qui, selon vous, est la plus en mesure de vous aider dans votre transition vers la maison de retraite de votre choix.

 Observations



Centres de services résidentiels (centres d'accueil)

Les Centres de services résidentiels, aussi appelés centres d'accueil, sont des résidences privées ou des résidences subventionnées à but non lucratif qui offrent du logement à long terme aux adultes vulnérables nécessitant une certaine forme de supervision et certains services pour continuer de vivre en toute autonomie. Répartis un peu partout à Ottawa, ces centres proposent à leurs résidents un milieu de vie à la fois sécuritaire et positif.

Les services offerts varient d'un centre à l'autre, mais comprennent généralement :

- des chambres meublées (partagées pour la plupart);
- un service d'intervention d'urgence 24 heures sur 24;
- un service de gestion des médicaments;
- les repas et les collations;
- un service d'entretien ménager et de blanchisserie individuelle;
- des activités sociales et/ou récréatives;
- l'accès à des services offerts sur place et dans la collectivité.

La Ville d'Ottawa offre aux résidents touchant un faible revenu une aide financière leur permettant de s'acquitter des frais d'hébergement en centre de services résidentiels. L'admissibilité à cette aide est déterminée au moyen d'une évaluation financière. Les couples sont traités comme des candidats distincts sans égard à la situation de logement qu'ils choisissent.

Pour demander de l'aide financière au titre de l'hébergement en centre de services résidentiels, vous devez d'abord remplir le formulaire de demande. Si vous vous qualifiez, vous devrez rencontrer un responsable des Centres de services résidentiels, qui vérifiera votre revenu, vos actifs et vos renseignements médicaux. Si vous n'êtes pas admissible à une subvention, la Ville d'Ottawa communiquera avec vous pour vous en expliquer la raison.



Centres de services résidentiels :
<https://ottawa.ca/fr/residents/services-sociaux/logements/centres-de-services-residentiels-centres-daccueil>



Observations



Établissements de soins de longue durée

Les établissements de soins de longue durée (autrefois appelés hospices) offrent aux adultes âgés un lieu de résidence, une aide pour la majorité ou la totalité des activités quotidiennes, l'accès à des soins infirmiers et une supervision 24 heures sur 24, le tout dans un cadre sécuritaire. Les établissements de soins de longue durée sont exploités par une municipalité, un organisme à but non lucratif ou une société privée.

La prestation des soins de longue durée est financée publiquement selon une formule de partage des coûts avec les résidents. Le gouvernement provincial ne couvre pas entièrement le coût des soins de longue durée et s'attend à ce que les résidents s'acquittent d'une partie des frais encourus par l'établissement de soins de longue durée qui leur offre « le gîte et le couvert ». En général, le financement du gouvernement couvre les soins infirmiers et d'hygiène personnelle, certains programmes, les services de soutien et les aliments utilisés dans la préparation des repas. Vous devez payer l'hébergement dont le coût est fixé par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario.

Au 1er juillet 2019, les tarifs mensuels maximum allaient de \$1891.31 (Séjour de longue durée (avec services de base)) à \$2701.61 (Séjour de longue durée (chambre individuelle)). Si vous ne touchez pas un revenu suffisant pour vous offrir une chambre partagée, vous pourriez être admissible à une subvention au titre du Programme de réduction des tarifs pour les soins de longue durée. Si vous obtenez une place dans un établissement de soins de longue durée, on ne vous refusera jamais cette place en raison de votre incapacité de payer.

Bien que la qualité et la prestation des soins puissent varier, vous pouvez vous attendre

à recevoir les services suivants dans un établissement de soins de longue durée :

- salle à manger partagée, salon de télévisions et autres lieux de vie
- soins infirmiers et d'hygiène personnelle 24 heures sur 24
- accès à des professionnels de la santé et à des services médicaux
- régime de soins individuels (revu tous les trois mois)
- meubles (p. ex., lit et fauteuil)
- repas (régimes particuliers inclus)
- literie et blanchisserie
- fournitures d'hygiène personnelle
- fournitures médicales/cliniques (p. ex., marchettes et fauteuils roulants pour usage occasionnel)
- entretien ménager
- programmation d'activités sociales et de loisir
- aide aux activités quotidiennes (p. ex., manger, s'habiller, se laver, faire sa toilette et marcher)

Les résidents peuvent recevoir des services professionnels tels que des soins dentaires, auditifs, oculaires ou des pieds, moyennant certains frais. Il en va de même pour d'autres services tels que la coiffure, la télévision par câble, le téléphone et le transport.

Une politique en vigueur exige que, pour recevoir une place dans un établissement de soins de longue durée, vous deviez nécessiter des soins de santé ne pouvant être comblés par aucune autre combinaison de soins obtenus auprès de proches aidants, à domicile ou dans la collectivité. En conséquence, les aînés ontariens n'emménagent dans un établissement de soins de longue durée que lorsqu'ils sont plus âgés et plus frêles et qu'ils ont besoin de soins médicaux et d'hygiène personnelle plus que jamais auparavant.



À l'heure actuelle, la coordination des demandes présentées aux établissements de soins de longue durée est assurée par « Soins à domicile et en milieu communautaire Champlain ». Le processus de placement en établissement de soins de longue durée comporte une évaluation par un coordonnateur de soins, qui assure l'admissibilité des candidats et obtient pour chacun un dossier médical à jour. Votre coordonnateur de soins abordera avec vous toutes les solutions qui s'offrent à vous, et vous suggérera des établissements de soins de longue durée de la région d'Ottawa qui pourraient satisfaire à vos besoins. Vous pouvez présenter une demande à un maximum de cinq établissements. Pour la plupart des établissements, il y aura probablement une liste d'attente. Il est aussi possible que vous n'obteniez pas votre premier choix. Avant d'emménager dans un établissement de soins de longue durée, visitez vous même les installations ou demandez à une personne de confiance de le faire en votre nom. Vous trouverez en ligne des listes de contrôle énumérant les éléments à vérifier lorsque vous ferez une visite d'un établissement de soins de longue durée; une liste créée par la Société Alzheimer Canada figure dans l'encadré ci-dessous.

i Réseau local d'intégration des soins de santé (RLISS) de Champlain – Soins à domicile et en milieu en communautaire

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'admissibilité et pour connaître les tarifs actuels, composez le 310-2222 (aucun code régional requis) ou consultez le <http://healthcareathome.ca/champlain/fr/Obtenir-des-soins/Soins-de-longue-duree/Admissibilite-et-admission>. Pour faire une visite virtuelle des établissements de soins de longue durée à Ottawa, consultez le <https://www.lignesantechamplain.ca/libraryContent.aspx?id=20454>.

i Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario – Services et soins à domicile, dans la collectivité et en établissement :
<http://www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/ltc/default.aspx>
Survol des soins de longue durée :
<https://www.ontario.ca/fr/page/propos-soins-de-longue-duree>

i L'Ontario Long-Term Care Association représente les exploitants d'établissement de soins de longue durée – privés, à but non lucratif, de bienfaisance et municipaux. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les établissements de soins de longue durée de la région ainsi que des publications sur l'état des soins de longue durée en Ontario, comme le rapport This is Long-Term Care 2019, consultez le site Web de l'OLTCA au www.oltca.com/OLTCA (en anglais).

i Ville d'Ottawa – Soins de longue durée : Renseignements et liste des résidences : <https://ottawa.ca/fr/famille-et-services-sociaux/logements#soins-de-longue-duree>

i Société Alzheimer Canada – Liste de contrôle pour le foyer de soins de longue durée : https://alzheimer.ca/sites/default/files/files/national/long-term-care/ltc_1_care_home_checklist_f.pdf

Observations



Conclusion

Il est judicieux toutes les solutions de logement à votre disposition, tant traditionnelles qu'émergentes, avant de choisir votre situation de logement future. Nous pensons que ce guide vous fournira quelques idées ainsi que des renseignements qui vous permettront de choisir la solution qui vous convient le mieux.

ANNEXE A : Ressources clés

Ville d'Ottawa –Logement

Site Web : <https://ottawa.ca/fr/residents/services-sociaux/logements>

Centre d'enregistrement pour les logements sociaux d'Ottawa

Téléphone : 613-526-2088

Site Web : www.housingregistry.ca/fr/

Action logement (Ottawa Est)

261, chemin de Montréal, pièce 200

Téléphone : 613-562-8219

Site Web : <https://action-logement.ca/en/action-housing/> (en anglais)

Aide Logement (Ottawa Ouest)

309, rue Cooper, pièce 502

Téléphone : 613-563-4532

Site Web : <https://action-logement.ca/en/housing-help/> (en anglais)

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario

Services et soins à domicile, dans la collectivité et en établissement

Site Web : <http://www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/ltc/>

Réseau local d'intégration des soins de santé (RLISS) de Champlain – Soins à domicile et en milieu en communautaire

Téléphone : 310-2222 (aucun code régional requis)

Site Web : <http://healthcareathome.ca/CHAMPLAIN/FR>

Commission de la location immobilière

Téléphone : 1-888-332-3234

Site Web : www.sjto.gov.on.ca/cli/

Ontario Retirement Communities Association

Téléphone : 1-888-263-5556

Site Web : www.orcaretirement.com (en anglais)

Office de réglementation des maisons de retraite

Téléphone : 1-855-ASK-RHRA

(1-855-275-7472)

Site Web : www.rhra.ca/fr/

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)

Téléphone : 1-800-668-2642

Site Web : www.cmhc-schl.gc.ca/fr



Annexe B : exemples de solutions de logement émergentes et novatrices

Logement abordable à but non lucratif

La **Résidence Parkdale d'Abbeyfield Houses Society of Ottawa** fournit à un maximum de 10 aînés (célibataires ou en couple) qui ont toute leur mobilité et qui peuvent vaquer à leurs activités quotidiennes en toute autonomie, du logement abordable dans une maison de style familial. La résidence fournit les repas, un soutien du personnel 24 heures sur 24, des activités et l'accès à divers services sociaux sur place. Lorsqu'une chambre devient vacante, elle offre en outre des services de répit, de vacances et de convalescence. Les installations sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant. Le loyer est raisonnable, mais aucune subvention n'est offerte.

Adresse : 425, avenue Parkdale
Téléphone : 613-729-4817
Courriel : manager@abbeyfieldottawa.ca
Site Web : www.abbeyfieldottawa.ca (en anglais)

Bruyère offre du logement aux aînés vivant en toute autonomie ou nécessitant une aide à l'autonomie, et propose des programmes communautaires favorisant le vieillissement sain. La résidence comporte 78 appartements distincts qu'elle loue à la pleine valeur marchande, au taux du marché moyen et à un taux inférieur au marché, de même que du logement subventionné pour les personnes admissibles (selon le Centre d'enregistrement pour les logements sociaux d'Ottawa). **Besserer Place**, un immeuble de quatre étages comptant 70 appartements, est relié à un établissement de soins de longue durée. Ce dernier offre des appartements avec aide à l'autonomie et des services de soutien, de même que des appartements regroupés, qui sont conçus pour les aînés nécessitant du soutien additionnel et des services supervisés.

Adresse : chemin Hiawatha Park, Orléans
Renseignements : 613-562-6262
Site Web : www.bruyere.org

Carlington Community est un partenariat novateur entre le Centre de santé communautaire Carlington et la Société de logement communautaire d'Ottawa. Carlington Community offre des services de santé et sociaux ainsi que du logement abordable aux aînés touchant un faible revenu. Cet immeuble à logements de quatre étages comporte 42 appartements d'une chambre à coucher ainsi que 12 unités entièrement accessibles et 30 unités visitables, de même qu'une clinique de soins de santé.

Remarque : La notion de visitabilité comporte trois caractéristiques : un seul étage et une entrée sans marches; portes plus larges et couloirs dégagés; et une salle de bain accessible aux fauteuils roulants.

Adresse : 1290, avenue Coldrey
Renseignements : 613-731-1182 (choisir « 3 » dans le menu)
Courriel : info@och.ca
Site Web : www.och-lco.ca (en anglais)

Le **Perley Rideau Seniors Village** comporte deux immeubles de logements dont certaines unités peuvent être louées à un taux inférieur à celui du marché aux anciens combattants et aux aînés admissibles. Les installations et les services offerts comportent un centre de conditionnement physique, des espaces désignés pour les activités de loisir et d'apprentissage ainsi que pour les événements communautaires et à caractère social. Des services d'aide à l'autonomie sont offerts aux résidents qui ont besoin d'un petit coup de pouce pour effectuer des tâches quotidiennes comme préparer leurs repas, prendre leurs médicaments, s'occuper de l'entretien ménager et faire le suivi de leurs soins de santé.

Parmi les autres aménagements, notons un programme de jour pour adultes, un service de répit et ses soins de convalescence.

Adresse : 1750, chemin Russell, Ottawa (Ontario)

Téléphone : 613-526-7170, poste 2009

Courriel : rentaloffice@prvhc.com

Site Web : www.perleyrideau.ca/apartments (en anglais)

Complexe de logements bâtis en partenariat avec des églises

Remarque : Vous n'êtes pas tenu d'adhérer à une religion donnée pour être admis dans un tel complexe de logements.

Ellwood House Ottawa Inc. est une résidence pour aînés à but non lucratif affiliée à l'église anglicane St. Thomas the Apostle. Elle compte 30 unités réparties sur trois lonétages, et l'immeuble comporte une buanderie, une bibliothèque et un salon communs. Les unités sont louées au taux du marché ou à un taux indexé sur le revenu.

Adresse : 2270, avenue Braeside

Renseignements : 613-521-5151

Courriel : ellwoodhouse@rogers.com

La coopérative à but non lucratif **Eastern Ontario Christian Senior Citizen Co Operative Homes Inc.** offre du logement aux aînés (personnes âgées de 65 ans et plus). Elle comporte 35 appartements d'une chambre à coucher, 31 appartements de deux chambres à coucher et six appartements accessibles.

Adresse : 220, promenade Viewmount

Renseignements : 613-225-5110; management.viewmount@gmail.com

Site Web : <https://chaseo.coop/eastern-ontario-christian-senior-citizens-co-op-homes/> (en anglais)

KDS Village: KDS Village offre 128 unités aux aînés qui vivent de manière autonome. Certaines d'entre elles sont accessibles aux fauteuils roulants et peuvent être adaptées pour vieillir sur place. Les commodités incluent des salles de loisirs, des événements spéciaux sur place et amplement d'espaces en plein air. Des unités à loyer moyen sur le marché et à loyer inférieur au prix du marché sont disponibles.

Adresse : 567, rue Cambridge sud (Bronson et Carling)

Information et contact : 613-604-0618;

roseanne.holtman@clvgroup.com

Site Web : www.KDSVillage.ca

L'Unitarian House of Ottawa est un organisme de bienfaisance offrant une maison de retraite de cinq étages ainsi que des appartements distincts pour aînés. Il fournit certains services, dont les soins infirmiers en résidence, des activités et des sorties. Pour savoir si l'organisme accepte de nouveaux noms sur sa liste d'attente, consultez le site Web.

Adresse : 20, avenue Cleary

Téléphone : 613-722-6690

Courriel : retire@unitarianhouse.ca

Site Web : www.unitarianhouse.ca (en anglais) à Kingston et Toronto

Partenariat avec le secteur privé

OASIS Senior Support Living Inc. est un programme offert à Kingston et Toronto dans les communautés de retraite naturelle (NORC, de l'anglais Naturally Occurring Retirement Community) dans des immeubles à logements loués au taux du marché. On prévoit étendre le programme à d'autres collectivités. Les résidents mettent sur pied et gèrent tous les aspects de la programmation, y compris les repas communautaires, les activités sociales et les services de soutien individuels offerts sur le site.



Kingston : www.southeasthealthline.ca/displayservice.aspx?id=73316 (en anglais)
Toronto : <http://uhnopenlab.ca/project/oasis> (en anglais)

Habitation partagée

Hygge Home Sharing in Ottawa

hygge, prononcé HOU-GA, est un mot danois désignant le caractère douillet et confortable d'un foyer. Ce service, en cours de développement, Hygge Home Sharing à Ottawa jumelle des propriétaires aînés et des étudiants à la recherche d'un foyer à partager. Les jeunes apportent une aide au foyer en échange d'un loyer réduit. L'objectif : bâtir des communautés intergénérationnelles et briser l'isolement social.

Site Web : <https://www.facebook.com/hyggehs>

Autres exemples de projets d'habitation partagée intergénérationnels

En Ontario, il existe actuellement quatre communautés offrant une forme d'habitation partagée : Halton, Hamilton, Northumberland et Toronto.

Site Web : www.homesharecanada.org/ON (en anglais)

Nouvelle entreprise en démarrage canadienne, Happipad, a mis sur pied une application axée sur l'habitation partagée à l'intention des propriétaires de maison intergénérationnelle et de leurs invités éventuels. Ce service n'est offert pour l'instant qu'en Colombie-Britannique.

Site Web : <https://happipad.com> (en anglais)

Habitation communautaire

Petit projet d'habitation communautaire, **Terra Firma** est situé au centre d'Ottawa et abrite 12 familles. Terra Firma est au maximum de sa capacité en ce moment et ne cherche pas de

nouveaux membres. Les dirigeants du projet sont toutefois prêts à aider les autres groupes qui souhaitent apprendre de leur expérience.
Site Web : www.cohousing.ca/communities/on/terra-firma (en anglais)

Deux projets d'habitation communautaire sont en cours d'élaboration à Ottawa.

Concorde Cohousing est en voie de créer un aménagement d'habitation communautaire multigénérationnelle comportant jusqu'à 30 unités de différentes tailles situées à proximité du réseau de transport en commun, de supermarchés, de parcs et de bibliothèques.
Site Web : <https://concordecohousing.ca> (en anglais)

Comités de logement

Le Comité du logement du Conseil sur le vieillissement d'Ottawa a pour objectif d'explorer les solutions de logement et de préconiser le droit à un logement qui présente les quatre caractéristiques suivantes : abordabilité (A), accessibilité, approprié et à votre disposition sur tout le spectre, depuis la vie autonome jusqu'aux soins de longue durée.
Site Web : www.coaottawa.ca/fr/committees/housing

Le Comité sur le développement résidentiel du Réseau de la fierté des aînés d'Ottawa examine les options de logement abordable et accessible aux aîné(e)s LGBT dans la région d'Ottawa. Le mandat du Comité est d'explorer toutes les possibilités de logement disponible, ou qui peuvent devenir disponible, aux aîné(e)s LGBT, incluant vivre à domicile (avec de l'aide spécialisée), les résidences pour personnes âgées à but lucratif, les résidences à but non lucratif (existantes ou à être bâties), les coopératives d'habitation, et les propriétés privées (p. ex., condominium ou appartement avec bail à vie).

Site Web : www.ospn-rfao.ca/fr/le-comite-sur-le-developpement-residentiel

Crédits Photo

Page 13: Royal LePage Performance Reality

Page 19: Colin Ashford, Abbeyfield Houses Society of Ottawa Volunteer

Page 20-21: Ottawa Community Housing

Page 22: Tunde Nemeth, Andy Andras Cooperative Housing

Page 26: Réseau de soutien communautaire de Champlain

Notes

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Le Conseil sur le vieillessement d'Ottawa

217 – 815, boul. Saint-Laurent
Ottawa (Ontario) K1K 3A7
Tél. : 613 789 3577, poste 101
Télec. : 613 789 4406



Imprimé par Elephant Print